



VOTRE FONDS SOCIAL PREVOYANCE

Madame, Monsieur,

Les partenaires sociaux de la Branche des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ont mis en place un fonds social destiné aux salariés et aux structures des ACI.

A ce titre, vous bénéficiez de prestations financées par le Fonds Social Prévoyance de votre branche professionnelle, selon les conditions définies par les partenaires sociaux.

Des aides financières sont disponibles pour accompagner les salariés confrontés à des situations de vie spécifiques entraînant des fragilités économiques, sociales ou familiales (aidant familial, handicap, affections longues durées, décès, divorce...).

Pour sensibiliser vos salariés, nous vous joignons une affiche à disposer dans vos locaux ainsi que des plaquettes à distribuer aux salariés (vous pouvez, par exemple, les glisser dans les bulletins de paie). Ces documents sont également téléchargeables sur le site internet de Chorum.

Les partenaires sociaux de la branche des ACI, Mutex, Malakoff Humanis, l'Ocirp, Harmonie mutuelle ESS vous remercient de leur faire confiance pour la gestion de votre protection sociale complémentaire.

Pour la Commission Paritaire ACI



Le gestionnaire de
votre fonds social



Les organismes assureurs de vos garanties